

CRC – 019M
C.P. – Nouvelle
politique
d'immigration



VERS UNE NOUVELLE POLITIQUE QUÉBÉCOISE EN MATIÈRE
D'IMMIGRATION, DE DIVERSITÉ ET D'INCLUSION :

POUR UNE IMMIGRATION CITOYENNE



SERVICE DE LA RECHERCHE
Janvier 2015

L'immigration touche à l'âme du Québec. Elle est intrinsèquement liée à l'identité du peuple québécois, laquelle est métissée depuis sa fondation.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	1
INTRODUCTION	2
LES DÉFIS DU REDRESSEMENT DÉMOGRAPHIQUE ET LA PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE	4
LE DÉFI DE LA PÉRENNITÉ DU FRANÇAIS.....	6
Les facteurs de l'intégration linguistique	8
Le casse-tête des langues pour le nouvel arrivant.....	9
Les critères de sélection des nouveaux arrivants	10
Propositions concernant le nombre de personnes immigrantes admises et la grille de sélection	11
La francisation	11
Propositions concernant la francisation	13
LE FRANÇAIS DANS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	14
Propositions sur l'utilisation du français dans les ministères et organismes.....	15
LA FONCTION PUBLIQUE DU QUÉBEC ET L'ACCUEIL DES IMMIGRANTS	16
Sous-traitance de l'aide aux personnes immigrantes	16
Premières démarches d'intégration (PDI)	17
Propositions concernant les séances PDI	17
Les centres de contacts avec la clientèle immigrante.....	18
Propositions concernant les Centres de contacts avec la clientèle immigrante	18
Réfugiés et demandeurs d'asile.....	19
Proposition concernant les réfugiés et les demandeurs d'asile.....	19
LA POLITIQUE D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ POUR LES COMMUNAUTÉS CULTURELLES DANS LA FONCTION PUBLIQUE	20
Proposition concernant la politique d'accès à l'égalité pour les minorités visibles et les communautés culturelles du Québec	20
CONCLUSION.....	21

INTRODUCTION

L'immigration touche à l'âme du Québec. Elle est intrinsèquement liée à l'identité du peuple québécois, laquelle est métissée depuis sa fondation. Le gouvernement cherche aujourd'hui à définir ce que sera l'immigration de demain. Cette politique le conduira à choisir les critères par lesquels seront admis ceux qui pourront émigrer au Québec dans les prochaines années ainsi que leur nombre. En faisant ces choix, le Québec définira ce qu'il entend devenir, ce que sont ses valeurs et ce qu'il envisage comme avenir.

Plusieurs des orientations prises jusqu'ici par le présent gouvernement, ainsi que les éléments de réflexion soumis dans le cahier devant servir de base aux échanges inquiètent profondément le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec. Nous pensons que la réflexion engagée sur l'immigration doit être entreprise en fonction des intérêts conjoints du Québec et des immigrants qu'il souhaite accueillir.

De plus en plus, il nous semble qu'un glissement s'opère vers une politique d'immigration conçue comme un outil de recrutement de main-d'œuvre pour les entreprises. Nous doutons que de suivre l'exemple de plusieurs « pays (qui) adoptent d'ailleurs des modes de sélection des personnes immigrantes prenant davantage en considération les besoins pressants des entreprises » serve le Québec ou les immigrants qui viennent le rejoindre¹. Il nous semble que les deux premiers grands défis proposés dans le document de consultation, le redressement démographique et la prospérité économique prennent le pas sur les deux derniers, la pérennité du français et l'ouverture sur le monde. Ce ne sont pas les entreprises qui doivent définir les conditions d'accès à la citoyenneté québécoise, mais bien le gouvernement du Québec.

¹ Gouvernement du Québec. 2014. « Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion ». Cahier de Consultation. Consultation publique 2015. p. 1. (Contenu entre parenthèses par l'auteur)

LES DÉFIS DU REDRESSEMENT DÉMOGRAPHIQUE ET LA PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE

Il faut d'abord souligner qu'avec le Canada, le Québec fait figure d'exception sur la scène mondiale en ce qui a trait au volume d'immigration qu'il reçoit. Le taux d'immigration per capita du Québec est plus du double de celui d'un pays historiquement reconnu comme une grande terre d'accueil : les États-Unis². Pour rejoindre le niveau québécois d'immigration, la première puissance mondiale devrait multiplier par deux le nombre d'immigrants qu'elle accueille.

Comme le mentionne le document de consultation, « [...] le volume et la composition de l'immigration doivent être débattus »³. La principale raison utilisée jusqu'ici pour justifier les objectifs quantitatifs d'accueil de travailleurs qualifiés est le vieillissement de la population. Les immigrants viendraient augmenter le ratio travailleur/retraité dans notre société. Or, il existe un consensus large parmi les démographes à propos du fait que ce rapport de dépendance ne peut être significativement altéré par l'immigration⁴.

En ce qui concerne l'apport économique de l'immigration, les problèmes qu'ont les immigrants à s'insérer en emploi viennent annuler le léger bénéfice que pourrait avoir l'immigration sur la pyramide d'âge⁵. En effet, le taux de chômage des immigrants reste supérieur à celui des natifs pour toutes les périodes analysées par le guide statistique accompagnant la présente consultation⁶. Du côté du revenu, les salaires hebdomadaires des personnes immigrantes sont aussi inférieurs à ceux des natifs⁷. En somme, malgré des critères de sélection qui se resserrent, aucune des cohortes reçues depuis 30 ans n'a, à ce jour, réussi à rejoindre le niveau de performance économique des natifs⁸.

L'immigration ne permettra pas de juguler les conséquences du vieillissement de la population québécoise, ni sur le plan démographique ni sur le plan économique. Il est certainement possible d'améliorer l'intégration en emploi des personnes immigrantes,

² Institut de la statistique du Québec. 2014. « Le bilan démographique du Québec ». p.86.

³ Gouvernement du Québec. 2014. Op. cit. p.15

⁴ DUBREUIL, Benoît et Guillaume MAROIS. 2011. « Le remède imaginaire ». Boréal : Montréal, p. 49,52 et 53.

⁵ Ibid. p. 122.

⁶ Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. 2014. « Recueil de statistique sur l'immigration et la diversité au Québec ». Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion. Gouvernement du Québec. p. 14

⁷ DUBREUIL et MAROIS. 2011. Op.Cit. p.126.

⁸ Ibid. p. 244

mais comme le Québec fait déjà bonne figure à l'échelle mondiale, il ne faut pas s'attendre à un miracle⁹.

La justification économique de l'immigration doit aussi laisser place à une vision plus sociale, qui met la rencontre et l'échange au cœur du processus d'accueil. Il faut cesser de voir l'immigrant comme une « ressource humaine » et commencer à le voir comme un futur citoyen. Cette citoyenneté, elle passe d'abord par la maîtrise ou l'apprentissage d'une langue d'échange commune qui ouvre la porte à la rencontre avec la société d'accueil. Ensuite, elle s'acquiert certainement par une transmission réelle des codes et usages de cette société. Il en va du bien-être des immigrants eux-mêmes autant que de celui du Québec.

⁹ Ibid. p. 132

LE DÉFI DE LA PÉRENNITÉ DU FRANÇAIS

Avoir relativement réussi à préserver le fait français au Québec, dans le contexte d'une Amérique du Nord quasi uniformément anglophone, centre économique et culturel de la planète de surcroît, cela relève déjà de l'exploit. À n'en pas douter, il faut une attention constante et des ressources importantes pour s'assurer que le français demeure la langue d'usage du peuple québécois.

Le grand nombre d'immigrants sélectionnés dans les dernières années engendre un défi supplémentaire autant qu'une opportunité en ce qui concerne le français. Si nous arrivons à transmettre notre attachement à la langue à ceux qui viennent nous rejoindre, nous pourrions affirmer son caractère moderne et durable. Par contre, un échec dans notre devoir de transmettre l'importance du français aux nouveaux arrivants pourrait constituer à terme une menace pour notre langue.

À l'heure actuelle, malgré les efforts importants qui ont été faits, nous devons constater que l'immigration demeure un facteur d'anglicisation. L'étude de la réalité démolinguistique actuelle du Québec nous indique que les allophones choisissent presque autant l'anglais que le français comme langue d'usage après leur arrivée. Cela signifie que la communauté anglophone, qui compte actuellement pour 8 % de la population du Québec¹⁰, se gonfle d'un peu moins de la moitié des immigrants allophones que nous accueillons chaque année¹¹. Cela se reflète aussi dans l'usage public des langues.

« Dans la RMR de Montréal, la fréquence d'utilisation du français par les adultes allophones est de 52,5 % (indicateur général), comparativement à 23 % chez les adultes anglophones issus de l'immigration et à 30 % chez les anglophones natifs. »¹²

Certes, la situation s'est un peu améliorée dans les dernières années, mais nous sommes encore loin du compte. Pour atteindre une stabilité linguistique et garantir la perpétuation tant de la communauté anglophone que de la francophone, il faudrait que le transfert des allophones vers le français atteigne 90 %. Ce chiffre n'a rien d'étonnant lorsqu'on constate que, dans le reste du Canada, ce taux est favorable à 99,4 % à l'anglais¹³.

¹⁰ Statistique Canada. 2011. « Population selon la langue maternelle et les groupes d'âge (total), répartition en pourcentage ». Recensement.

¹¹ CURZI, Pierre. 2010. « Le grand Montréal s'anglicise ». p. 51.

¹² CORBEIL, Jean-Pierre et René HOULE. 2013. « Trajectoires linguistiques et langue d'usage public chez les allophones de la région métropolitaine de Montréal ». Office québécois de la langue française. p.15.

¹³ TERMOTE, Marc. 2008. « Nouvelles perspectives démolinguistiques du Québec et de la région de Montréal 2001-2051 ». Office québécois de la langue française. p.47.

Le constat global sur l'état du français au Québec n'est guère plus réjouissant. Au Québec, la proportion de personnes parlant le français à la maison en 2001 était de 83,1 %, de 81,8 % en 2006 et de 81,2 % en 2011¹⁴. La situation est encore pire à Montréal, l'utilisation du français à la maison étant passée de 56,4 % en 2001 à 53 % en 2011¹⁵. Actuellement, nous devons constater que le français est en perte de vitesse. Laissée à elle-même, cette situation conduit inexorablement à une rapide anglicisation de la métropole, suivie du reste du Québec.

Cela a des conséquences réelles sur la possibilité d'intégrer les nouveaux arrivants à la société québécoise. Par exemple, en 2006, 50 % des allophones écoutaient la télévision surtout en anglais, 33 % en français et 17 % en anglais et en français¹⁶. Comment penser alors que l'essentiel des immigrants qui arrivent au Québec pourra à terme en comprendre les codes, les valeurs et les débats publics? Participer à une société n'est pas seulement en comprendre la langue, mais aussi vivre dans cette langue.

Les indices de vitalité de la langue sont nombreux et tous imparfaits. Toutefois, il nous semble que trop d'emphasis a été mise sur la déclaration de connaissance du français dans la politique actuelle. C'est principalement sur cet indicateur que se basent les données relatives au français fournies avec la consultation. C'est aussi sur cette base qu'étaient déterminés les objectifs du plan stratégique 2012-2016 du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Depuis 1994, l'essentiel de la croissance des immigrants ayant déclaré connaître le français est dû à ceux déclarant connaître à la fois l'anglais et le français¹⁷. La connaissance déclarée du français ne semble donc pas révélatrice du potentiel des immigrants accueillis de choisir une vie en français. Il faut noter que cet indicateur est lui-même décroissant de manière importante depuis 2009 si on tient compte de l'ensemble des immigrants arrivés au Québec.

ANNÉE	POURCENTAGE D'IMMIGRANTS AYANT DÉCLARÉ CONNAÎTRE LE FRANÇAIS
2009	64,1 %
2010	65,1 %
2011	63,4 %
2012	61,6 %
2013	57,4 %

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. 2014. « Rapport annuel de gestion 2013-2014 ». Gouvernement du Québec. p.24.

¹⁴ BOCK-CÔTÉ, Mathieu. 2012. « Entrevue avec Guillaume Marois et Patrick Sabourin : deux démographes sur l'avenir de la langue française au Québec ». Journal de Montréal

¹⁵ Ibid.

¹⁶ CURZI. 2010. Op. Cit. p.77.

¹⁷ Institut de la statistique du Québec. 2014. « Immigrants admis au Québec selon la connaissance du français et de l'anglais¹, par catégorie et période d'immigration, 1994-2013 ». Gouvernement du Québec.

Les facteurs de l'intégration linguistique

L'étude de Houde et Corbeil est particulièrement éclairante sur ce qui explique l'intégration linguistique des nouveaux arrivants. En étudiant la trajectoire linguistique des immigrants allophones de la région de Montréal, les auteurs ont identifié un certain nombre de facteurs déterminants dans le transfert linguistique :

- ▼ Composition linguistique du lieu de résidence;
- ▼ Conjoint francophone;
- ▼ Avoir comme langue maternelle une langue francotrope¹⁸.

Les trois facteurs ont un effet important. Par exemple, le fait d'avoir un conjoint francophone fait passer de 26 % à 64 % l'usage général du français¹⁹. Du côté de la langue d'origine, les variations sont aussi importantes.

« Chez les allophones issus de parents originaires de pays francotropes, le degré d'utilisation du français est globalement de 76 %. Chez ceux de pays anglotropes, la fréquence d'utilisation du français ne franchit pas le seuil de 25 %, alors que chez ceux d'origine mixte "francotropes et anglotropes" et ceux issus d'autres origines géolinguistiques, la valeur des indicateurs est généralement inférieure ou égale à 55 %. »²⁰

La composition linguistique du lieu de résidence a aussi un impact fort. Dans l'Est de Montréal, l'utilisation du français chez les immigrants allophones est de 60 % alors qu'il n'est que de 30 % dans l'Ouest²¹. Malheureusement, à l'heure actuelle, le Québec n'arrive pas à régionaliser son immigration, et ce, malgré les politiques antérieures mises en place visant cet objectif. Selon le cahier de statistiques fourni avec le document de consultation, 86,8 % des nouveaux arrivants s'installaient à Montréal en 2011, une tendance en hausse par rapport à 2001. Étant donné la réalité du français à Montréal, il est clair que ce n'est pas une situation favorisant la francisation. En effet, même avec les connaissances de base en français que possèdent plusieurs immigrants, la pratique est un facteur important de

¹⁸ Une personne est généralement considérée comme francotrope si elle est originaire d'un pays de la francophonie internationale ou d'un pays dont la langue officielle est latine.

¹⁹ Ibid.

²⁰ Ibid. p. 13.

²¹ CORBEIL et Houle. 2013. Op. Cit. p. 10.

l'apprentissage d'une langue. Cet aspect s'avère difficile pour de nombreux immigrants qui n'ont que peu de contacts avec les francophones du Québec²².

En concentrant l'immigration à Montréal, on nuit au quatrième objectif identifié au cahier de consultation : l'ouverture sur le monde des Québécois qui n'habitent pas à Montréal. En effet, il n'y a actuellement que Montréal qui bénéficie de la diversité culturelle issue de l'immigration. Cela crée une différenciation culturelle croissante entre la métropole et le reste du Québec, ce qui ne peut pas être favorable à la concorde démocratique.

Le casse-tête des langues pour le nouvel arrivant

Du point de vue des immigrants eux-mêmes, le Québec n'est pas une société comme les autres. Le discours d'accueil sur la langue de leur société d'accueil est divisé entre l'existence affirmée d'un bilinguisme canadien d'une part et celle de l'unilinguisme québécois de l'autre²³. Plusieurs immigrants, surtout ceux déjà familiers avec le français, se préparent donc mentalement à une vie dans leur langue. Toutefois, une fois sur place, ils sont rapidement déçus parce qu'ils remarquent vite la nécessité de l'anglais pour travailler à Montréal²⁴. Un participant à l'étude de St-Laurent et El-Geledi sur l'intégration des immigrants en emploi l'affirmait : « Si tout était en français, il n'y en aurait pas de problème. Mais tout est bilingue. N'importe où l'on va – magasins, ministères —, tout le monde peut nous servir en anglais. »²⁵ Les immigrants anglophones ou anglotropes arrivant au Québec peuvent être aussi déconcertés de ne pas y trouver la société totalement bilingue qu'on leur avait présentée.

Les immigrants allophones n'ont pas nécessairement de leur côté d'attachement identitaire avec le français ou l'anglais. L'apprentissage passe alors par la nécessité et par leur maîtrise initiale de l'une ou l'autre de ces langues. Le fait que l'anglais devient de plus en plus incontournable pour trouver un emploi à Montréal pousse également à l'anglicisation. L'implication directe du gouvernement auprès des immigrants, notamment en donnant l'exemple dans les ministères et organismes publics, est donc essentielle pour signifier clairement la réalité québécoise et sa différence d'avec le reste du Canada.

²² ST-LAURENT, Nathalie et Shaha EL-GELEDI. 2011. « L'intégration linguistique et professionnelle des immigrants non francophones à Montréal ». Conseil supérieur de la langue française. Gouvernement du Québec. p. 51.

²³ Ibid. p. 20.

²⁴ Ibid.

²⁵ Ibid. p. 27.

Les critères de sélection des nouveaux arrivants

En somme, l'immigration n'est pas une solution magique à nos problèmes économiques et, au surcroît, elle nous pose collectivement des enjeux linguistiques. Il nous faut donc agir pour nous assurer que les travailleurs qualifiés admis au Québec aient toutes les chances de pouvoir s'y intégrer et de trouver les opportunités d'emploi qu'ils espèrent. Cela passe nécessairement par une révision de la grille de sélection utilisée afin de sélectionner davantage les nouveaux arrivants qui soient déjà francophones ou susceptibles de choisir une vie en français. Contrairement au Québec, le Canada a déjà effectué ce choix en faisant de la connaissance d'une des deux langues officielles un critère éliminatoire pour être sélectionné comme travailleur qualifié²⁶. Étant donné que le bassin de travailleurs qualifiés prêts à immigrer au Québec a une limite, augmenter les critères actuels revient à accepter de restreindre nos objectifs en termes de nombres d'immigrants admis²⁷. De plus, il faut s'assurer que les ressources octroyées suffisent pour faire une réelle évaluation des dossiers. Comment penser que ceux qui s'affairent à évaluer ces milliers de dossiers ne commettront pas d'erreur alors qu'on réduit le temps qu'ils ont pour évaluer les dossiers?

« Le haut taux d'erreur découle en partie de la charge de travail au MICC. Un conseiller en mission doit réaliser six ou sept entrevues par jour. Ce qui lui laisse au maximum une heure pour évaluer un candidat – incluant ses connaissances linguistiques et son adaptabilité — et décider s'il peut venir s'établir au Québec pour le reste de sa vie. Il est difficile dans le contexte d'éviter les erreurs. Il faut également noter que le gouvernement est de plus en plus exigeant à l'endroit des fonctionnaires chargés de la sélection, du moins depuis qu'il a pris la décision, en 2007, d'accroître de façon substantielle le volume d'immigration. Entre 2005 et 2009, par exemple, le nombre de demandes reçues a augmenté de 42 %. Le budget du secteur immigration n'a pourtant augmenté que de 25 % pendant la même période. »²⁸

Dans son rapport de 2011 sur la sélection des immigrants travailleurs qualifiés, le Vérificateur général du Québec a constaté de nombreuses erreurs dans le traitement des dossiers. 48 % des 91 dossiers sélectionnés aléatoirement comprenaient au moins une lacune significative²⁹. Parmi ces erreurs, on note une incohérence entre l'évaluation du

²⁶ Gouvernement du Québec. 2014. « Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion ». Cahier de Consultation. Consultation publique 2015. p. 48.

²⁷ DUBREUIL et MAROIS. 2011. Op.Cit. p.240.

²⁸ Ibid. p. 224.

²⁹ Vérificateur général du Québec. 2011. « Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011 Tome 1 Sélection des immigrants travailleurs qualifiés ». p. 3-30

français réalisée et les points attribués. Le Vérificateur soulignait aussi que les outils fournis aux conseillers étaient incomplets et leur mise à jour faite à de trop longs intervalles³⁰. Déterminer des critères de sélection ne sert à rien si ceux qui les appliquent n'ont pas le temps de bien faire leur travail. Le gouvernement doit s'assurer que ces derniers ont les directives nécessaires pour être rigoureux.

Propositions concernant le nombre de personnes immigrantes admises et la grille de sélection

- ▼ Établir des objectifs spécifiques en ce qui concerne la composition linguistique du Québec à l'avenir.
- ▼ Tant que le taux de 90 % de transfert des allophones vers le français ne sera pas atteint, mettre en place et réviser annuellement des mesures spécifiques jusqu'à l'atteinte d'une immigration assurant la pérennité du français tel que défini. Entre autres, ces mesures devraient inclure :
 - ✓ Un barème minimal de personnes immigrantes accueillies ayant atteint un très haut niveau de connaissance du français lors des tests;
 - ✓ Un barème minimal de personnes de langue maternelle francotrope admises.
- ▼ Établir un processus périodique de révision des conséquences linguistiques réelles des politiques d'immigration.
- ▼ Si le gouvernement va de l'avant avec la procédure de déclaration d'intérêt, cette dernière devrait prendre en considération les objectifs de maîtrise du français.
- ▼ Octroyer suffisamment de ressources pour assurer une étude rigoureuse des dossiers par les employés du ministère de l'Immigration.

La francisation

Même en adaptant la grille de sélection afin de prioriser une immigration plus favorable au français, les efforts de francisation du gouvernement du Québec demeureront essentiels pour plusieurs nouveaux arrivants. Pour avoir une efficacité réelle, la francisation doit être pourvue de moyens suffisants pour accueillir l'ensemble des nouveaux arrivants qui en ont besoin et leur donner des conditions d'apprentissage permettant une réelle acquisition d'un niveau de français adéquat.

Il faut garder en tête que les efforts de francisation des immigrants ne maîtrisant pas le français ne peuvent être considérés comme une solution parfaite. Même en augmentant les

³⁰ Ibid. p. 3-36

ressources qui y sont consacrées, le système actuel de francisation ne permet pas, à court terme, de combler complètement leur déficit langagier par rapport aux natifs³¹. Les participants de l'étude de St-Laurent et El-Geledi sur les immigrants non francophones l'indiquent : « Presque tous les immigrants rencontrés avaient suivi un cours de français sans, au bout du compte, être capable de le parler. »³² Comme le souligne le cahier de consultation, les non-francotropes sont aussi particulièrement difficiles à intégrer dans la démarche de francisation³³. La francisation ne peut donc pas compenser une politique d'immigration qui ne sélectionne pas très majoritairement des immigrants francophones ou au moins de langues maternelles francotropes.

Jusqu'ici, les objectifs de francisation ont été modestes. La dernière politique d'immigration visait à accueillir 50 % d'immigrants connaissant déjà le français. Des 50 % sans connaissance du français, on visait à ce que 37 % d'entre eux suivent des cours de français dans les deux premières années de leur admission³⁴. Ce sont donc 63 % des immigrants qui n'auraient ni une connaissance du français ni accès à des cours de francisation. La cible pour les cours intermédiaires ou avancés est encore plus basse, à 22 %. Présentement, pour beaucoup d'immigrants, et particulièrement pour les plus précaires, les ressources qu'il faudrait consacrer à la francisation en termes de temps et d'argent la rendent impossible³⁵. St-Laurent et Galadi avaient noté que l'échec dans la francisation pouvait avoir des conséquences graves à long terme pour la relation des immigrants avec le français³⁶.

Également, l'âge ou le niveau de scolarité initial rendent les démarches de francisation quasi impossibles pour certains immigrants³⁷. L'étude de St-Laurent et Galadi identifie des lacunes dans l'accessibilité des services de francisation.

« Quoi qu'il en soit, il est difficile pour les immigrants – et pour les intervenants – de s'y retrouver dans l'offre de services qui leur sont destinés. »³⁸

En ce sens, l'idée d'ouvrir des guichets unifiés d'accès aux services de francisation par le biais du ministère de l'Immigration serait un grand pas en avant dans l'amélioration de l'accessibilité de ces services. Ces guichets devraient être présents partout sur le territoire

³¹ Ibid. p.166.

³² ST-LAURENT, Nathalie et Shaha EL-GELEDI. 2011. Op. Cit. p. 61.

³³ Gouvernement du Québec. 2014. « Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion ». Cahier de Consultation. Consultation publique 2015. p. 34.

³⁴ Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. 2012. « Plan stratégique 2012-2016 ». Gouvernement du Québec. p. 14.

³⁵ ST-LAURENT, Nathalie et Shaha EL-GELEDI. 2011. Op. Cit. p. 39.

³⁶ Ibid. p. 61.

³⁷ Ibid. p.46.

³⁸ Ibid. p. 15.

pour la cohérence d'une volonté réelle de régionaliser l'immigration. De même, il est de la responsabilité de l'État de s'assurer que l'information fournie aux immigrants à leur arrivée comprenne l'ensemble des services de francisation et incite à les utiliser.

Propositions concernant la francisation

- ▼ Avoir comme objectif la francisation de niveau intermédiaire ou avancé pour l'ensemble des immigrants n'ayant pas une connaissance du français.
- ▼ Que le ministère de l'Immigration devienne un réseau de guichets unifiés d'accès aux services de francisation présent sur tout le territoire du Québec.
- ▼ Établir un montant réaliste devant être prévu pour chaque immigrant n'ayant pas une connaissance suffisante du français.

LE FRANÇAIS DANS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La première responsabilité du gouvernement du Québec est de s'assurer que ses propres institutions encouragent l'utilisation du français au quotidien. Ce n'est malheureusement pas toujours le cas. À défaut de frontières politiques donnant plein pouvoir aux Québécois sur leur territoire, les institutions feront l'objet de pression vers l'anglicisation. En créant un besoin de parler français pour avoir accès aux services de l'État par un unilinguisme institutionnel, on contribue à rendre nécessaire le français dans l'esprit des nouveaux arrivants. Selon St-Laurent et El-Geledi, « De nombreux immigrants croient qu'il est possible de vivre ici sans parler français. Cela est intimement lié à leur perception du Québec, ou précisément, de Montréal, comme étant bilingue. »³⁹ Nos propres institutions publiques peuvent encourager cette impression.

Malheureusement, c'est trop souvent le cas. Au printemps 2008, *Le Devoir* indiquait que le gouvernement du Québec était coupable de plusieurs manquements à l'égard de la Charte de la langue française. Les ministères et organismes peinaient à appliquer une politique uniforme en ce qui a trait à la langue des services auprès des citoyens du Québec. Cela est, entre autres, causé par l'imprécision de la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue dans l'administration* qui inféode les pratiques linguistiques du ministère à la « mission » des ministères et organismes⁴⁰.

Des « codes de langue » étaient donnés aux personnes immigrantes en fonction de la langue qu'il utilisait à ce moment dans leurs relations avec l'État. Les immigrants identifiés comme « anglophones » continuaient de recevoir indéfiniment les communications du gouvernement en anglais. Certaines entreprises québécoises ont même pris l'habitude de communiquer en anglais avec l'État sans que cette pratique ne soit questionnée. La notion de « respect des institutions de la communauté québécoise d'expression anglaise » prévue à la *Charte de la langue français* s'est transformée en pratique d'offrir des services en anglais sur demande. Comme il n'existe aucun identifiant de la population de cette communauté anglophone historique, les gestionnaires font pression sur les membres du SFPQ pour répondre dans la langue du « client », dans « sa langue », sans que cela soit reconnu par une compensation monétaire. La pression constante de l'anglais fait que seule une politique de

³⁹ ST-LAURENT, Nathalie et Shana EL-GELEDI. 2011. Op. Cit. p.26.

⁴⁰ Gouvernement du Québec. 2011. « Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration », p. 3.

strict unilinguisme, avec des exceptions pour les membres de la communauté anglophone historique, peut éviter aux agents de l'État de devenir les arbitres de la langue.

Propositions sur l'utilisation du français dans les ministères et organismes

- ▼ Définir le français comme langue de l'administration publique, et que le gouvernement revienne au principe du français langue commune, tel qu'on le retrouvait dans la loi 101 originale.
- ▼ Trouver un mécanisme permettant aux fonctionnaires d'identifier les membres de la communauté anglophone historique qui ferait l'objet d'un consensus avec eux.

LA FONCTION PUBLIQUE DU QUÉBEC ET L'ACCUEIL DES IMMIGRANTS

De l'avis du SFPQ, la réforme des services d'accueil et d'intégration du gouvernement du Québec entamée en 2012 n'a pas permis d'améliorer les services offerts aux nouveaux arrivants et réfugiés pour contribuer à leur insertion harmonieuse dans leur société d'accueil. Pire, cela n'a fait que poursuivre la tendance de déresponsabilisation de l'État vis-à-vis des nouveaux arrivants.

Pour ce faire, le gouvernement a transféré de plus en plus les responsabilités du ministère responsable de l'immigration et des communautés culturelles vers les organismes communautaires. Cela a des conséquences directes sur la capacité du ministère de coordonner les activités liées à l'accueil des nouveaux arrivants. Tout dernièrement, les bureaux de Montréal et de Laval ont été fusionnés et les directions régionales de Québec, Sherbrooke, Gatineau et Trois-Rivières ont été fermées, les bureaux de l'Abitibi-Témiscamingue étant déjà fermés depuis plusieurs années. Dorénavant, tout est concentré à Montréal. Au total, ce sont 124 personnes qui offraient des services à la population immigrante en région qui ont été mises à pied alors que le flux migratoire se trouve à un niveau historiquement très élevé.

Le Vérificateur général du Québec le soulignait dans son rapport de 2011 sur la gestion de l'immigration : de 2005 à 2009, les dépenses du secteur immigration du ministère ont augmenté de 25 % alors que la hausse des demandes traitées a atteint 30 %⁴¹. Il devient urgent de redonner au Québec les moyens de remplir ses objectifs en ce qui concerne l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants.

Sous-traitance de l'aide aux personnes immigrantes

À l'été 2012, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) entreprenait une réforme en profondeur de son offre de services. Largement axée sur le transfert de responsabilités vers des organismes à but non lucratif déjà établis en immigration, cette réforme des services d'accueil et d'intégration a été dénoncée par le SFPQ, et ce, pour deux raisons principales. Premièrement, il est incohérent, voire même dangereux pour le processus d'intégration à une démocratie telle que le Québec que l'accueil de nouveaux arrivants soit fait par des personnes autres que des représentants officiels de l'État. Deuxièmement, le SFPQ craint que les moyens mis à la disposition des

⁴¹ Vérificateur général du Québec. 2011. « Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011 Tome 1 Sélection des immigrants travailleurs qualifiés ». p. 3-27

OBNL responsables de l'intégration des immigrants – francophones ou non – soient largement insuffisants pour relever le défi d'intégrer réellement et rapidement les réfugiés et les immigrants « réguliers », et ce, afin d'éviter le risque de décrochage social (ghettoïsation) de l'immigrant qui ne s'insère pas dans la société d'accueil.

L'autre écueil qui guette une organisation des services publics de ce genre est le non-contrôle de la qualité de l'information qui est transmise aux immigrants. Le processus d'immigration étant déjà long et une source de stress très élevée pour ceux qui l'entreprennent, il est important que ces gens soient pris en charge dès le début et guidés dans leurs démarches de citoyenneté et d'intégration, et ce, avec un processus d'imputabilité en cas d'erreurs comme c'est le cas pour les fonctionnaires du gouvernement.

Premières démarches d'intégration (PDI)

Actuellement, le cœur de la démarche d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants est la formation de 3 heures intitulée *Premières démarches d'intégration*. Elle est essentielle pour plusieurs immigrants qui ont à se débrouiller pour mieux comprendre le fonctionnement de l'État québécois et les différentes démarches à entreprendre pour intégrer cette société. Pour le SFPQ, l'ensemble du contenu de ce cours est trop volumineux et complexe pour être assimilé par les nouveaux arrivants en une courte séance. Actuellement, les séances données par les OBNL sont divisées en deux, 1 h 30 pour les démarches administratives et 1 h 30 pour l'intégration professionnelle. Il s'agit clairement d'un survol qui ne permet qu'une très faible intégration des connaissances. C'est d'autant plus vrai que la maîtrise du français des participants, lors de ces séances, est variable.

Les non-francophones étaient autrefois reçus en entrevue individuelle par un fonctionnaire du ministère dans le but de recevoir les mêmes informations que lors de la séance PDI, incluant souvent la présence d'un traducteur. Maintenant, il n'y a plus de telles rencontres au ministère. Pour le SFPQ, une rencontre en anglais ou traduite, de plus longue durée, permettrait une meilleure socialisation envers l'autorité ainsi qu'un contact direct avec la société d'accueil. Cette rencontre serait un moment privilégié pour orienter les participants vers les différents services de francisation.

Propositions concernant les séances PDI

- ▼ Faire donner l'atelier PDI par un duo d'intervenants : un agent d'aide socioéconomique du ministère et un intervenant provenant d'un OBNL accrédité.
- ▼ Doubler la durée des séances :

- ✓ Séance du matin : trois heures sur les démarches administratives (ce qui était offert dans la première heure et demie de l'ancien atelier);
- ✓ Séance de l'après-midi : développement d'un plan d'action spécialisé pour la recherche d'emploi, explications concernant les démarches de francisation et de recherche d'emploi. On pourrait entamer sur place les démarches administratives nécessaires pour l'obtention des différents documents officiels. Par exemple, la demande pour l'évaluation comparative des diplômes serait faite sur place pour en réduire les délais.
- ▼ Pour les non-francophones, une séance en anglais ou avec traducteur de sept heures plutôt que de six heures serait prévue afin de procéder à l'inscription immédiate à un cours de francisation.

Les centres de contacts avec la clientèle immigrante

Lors de la réforme de 2012, l'ensemble des activités d'information du ministère a été réorganisé et concentré dans des Centres de contact avec la clientèle où les gens peuvent appeler ou envoyer des demandes par écrit. Les volumes annuels d'immigrants à accueillir augmentent, mais le nombre de fonctionnaires diminue dans ces importants Centres de contact. Il y a toujours de 30 à 40 appels en attente avec les réductions de personnel. L'allongement des délais de traitement fait aussi en sorte que plusieurs citoyens sont inquiets étant donné qu'ils n'ont pas de nouvelle du ministère pendant plusieurs mois, ce qui les pousse à appeler au ministère pour connaître l'évolution de leur demande. De plus, les OBNL devraient avoir un contact direct avec le Centre de contact pour pouvoir obtenir rapidement des informations puisque ce sont eux qui sont dorénavant en première ligne avec les immigrants. De plus, à cause du processus de certification requis des OBNL pour maintenir leurs activités PDI, ces dernières craignent d'être perçues comme mal outillées ou incompetentes si elles prennent contact avec le Ministère pour poser des questions.

Propositions concernant les Centres de contacts avec la clientèle immigrante

- ▼ Ouvrir une ligne téléphonique directe entre le Centre de contact et les OBNL certifiés en immigration ;
- ▼ Ajouter suffisamment de personnel pour résorber les appels en attente et les délais de traitement excessif.

Réfugiés et demandeurs d'asile

Pour nos membres, la réforme de 2012 est basée principalement sur les besoins des immigrants francophones. La catégorie des réfugiés⁴² est peu considérée dans l'organisation des services et ils sont peu accompagnés par les représentants de l'État. Or, entre les Nations Unies, le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec, ces immigrants les plus vulnérables sont aussi ceux qui ont le plus d'actes légaux à poser avec des conséquences pouvant être très graves (ex. : l'expulsion) en cas de non-conformité. Il devient alors vital pour ces immigrants d'être accompagnés très étroitement dans leurs démarches d'installation. Maintenant, les fonctionnaires du MICC sont très peu présents auprès de cette population.

Depuis 2012, ce sont les YMCA qui s'occupent de la prise en charge des réfugiés et demandeurs d'asile à partir de l'accueil à l'aéroport. Pour des raisons évidentes, ces personnes sont bien souvent méfiantes face à l'autorité. L'accueil fait par un groupe communautaire ne peut que renforcer cette méfiance en maintenant une distance avec les autorités officielles au moment de leur arrivée au Québec. Il est évident que pour réussir une intégration ici, cette méfiance doit être résorbée éventuellement. L'accompagnement humain fait la force des services d'immigration du Québec. Considérant le volume de ce type d'immigration et les ressources actuelles du ministère, le retour à un encadrement personnalisé par des employés du ministère nous semble une proposition réaliste. L'État doit porter une attention particulière à ces futurs citoyens particulièrement vulnérables.

Proposition concernant les réfugiés et les demandeurs d'asile

- ▼ Retour à l'accompagnement individualisé par un agent du ministère afin de jouer un rôle d'accompagnateur auprès des services publics et des ressources communautaires.

⁴² Chaque année, dans son plan d'immigration, le Québec s'engage à accueillir entre 1 800 et 1 900 personnes réfugiées prises en charge par l'État et entre 300 et 500 personnes réfugiées parrainées (pris en charge par des OBNL ou un groupe de personnes).

LA POLITIQUE D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ POUR LES COMMUNAUTÉS CULTURELLES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

De par son rôle d'employeur, l'État a un rôle d'exemple à jouer en ce qui concerne l'embauche des personnes issues de communautés culturelles. Les mesures mises en place jusqu'ici ont un effet certain. Entre mars 2009 et mars 2013, les membres des communautés culturelles ont vu leur représentation doubler au sein de l'effectif régulier (4,6 % à 7,2 %)⁴³.

Le SFPQ est d'accord avec de telles mesures et souhaite saluer l'augmentation de la diversité dans les rangs de la fonction publique. Toutefois, dans un contexte de réduction de la taille de l'État, ces transformations peuvent poser des problèmes particuliers. Étant donné les compressions, peu de postes permanents sont disponibles et chacun est convoité. Comme les données concernant les cibles d'embauche ne sont pas ventilées par région, on constate une large concentration à Montréal, ce qui fait que de nombreux postes permanents sont comblés par la politique d'accès à l'égalité pour les personnes issues de communautés culturelles. L'échec de la régionalisation de l'immigration a donc un effet pervers sur cette politique autrement positive. Certaines personnes postulent aux emplois en région pour ensuite se faire transférer à Montréal, ce qui crée une importante pression pour les postes permanents disponibles.

Proposition concernant la politique d'accès à l'égalité pour les minorités visibles et les communautés culturelles du Québec

- ▼ régionaliser le processus de dotation et de titularisation en rapport aux groupes cibles.

⁴³ Secrétariat du Conseil du trésor. 2013. « L'effectif de la fonction publique 2012-2013 ». Gouvernement du Québec. p. 41.

CONCLUSION

L'État, représentant de la société d'accueil, devrait également être présent à toutes les étapes du parcours du nouvel arrivant pour garantir la qualité de notre hospitalité. Malheureusement, il existe une distance importante entre, d'une part, les objectifs du gouvernement en matière d'accueil et d'intégration et, d'autre part, les moyens mis en place pour y arriver. Nous pensons que l'État devrait retourner à une relation de saine complémentarité avec les organismes communautaires et retrouver sa présence auprès des nouveaux arrivants.

Pour le Québec en tant que société moderne autant qu'en ce qui concerne l'avenir du français, la façon dont nous prenons soin de bien accueillir ceux qui viennent nous rejoindre sera déterminante. Les économies réalisées aujourd'hui à ne pas consacrer suffisamment d'efforts pour encadrer les nouveaux arrivants constituent une dette avec laquelle devront vivre les prochaines générations. Cette dette, elle ne se compte pas seulement en dollars, mais aussi en incompréhension et en isolement.

Le SFPQ pense qu'il est plus que temps pour l'État de reprendre son rôle.